

Tarifs des traversées pour les professionnels

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2022

Blaye ◀ ▶ Lamarque

	Toute l'année	Groupe (à partir de 9 personnes)	Carte 10 passages	Abonnement mensuel	Abonnement annuel
Adulte	2 €	2 €/ pers.	20 €	35 €	350 €
14-25 ans	1,30 €	1,30 €/ pers.	13 €	15 €	140 €
5-13 ans	1 €/ pers.	1 €/ pers.	10 €/ pers.	12 €/ pers.	120 €/ pers.
Voiture, fourgon	11 €		100 €	70 €	840 €
Autocar	38 €		300 €		
Poids lourd 2 essieux H>3 m ou L>6 m	52 €		410 €		
Convoi exceptionnel, ensemble roulant avec remorque, grue et convoi agricole groupe B	115 €		900 €		
Tracteur agricole	39 €		300 €		
Tracteur viticole	29 €		220 €		
Colis jusqu'à 25 kg	10 €				

Passage limité à 3.5t

Pas de tarification haute et basse saison. Les professionnels bénéficient d'un tarif unique équivalent basse saison toute l'année. Les professionnels sont éligibles, après convention avec le Service des transports maritimes, à des tarifs dégressifs en fonction du nombre de passages dans le mois (hors carte 10 passages). Pour des questions de sûreté, le transport des colis n'est autorisé que pour les entreprises ayant pris un contact préalable avec le Service des transports maritimes.



Aucune réservation pour la traversée

se présenter
30
minutes
avant l'heure
indiquée de départ

Retrouvez toutes
les informations à jour sur
gironde.fr/bacs